Dépôt d'un instrument parlementaire

—

Postulat 2026-GC-350

Prévenir le surendettement : pour une politique cantonale renforcée de prévention et d'éducation financière

Auteur-e-s :	**Esseiva Catherine, Dafflon Hubert**
Nombre de cosignataires :	**0**
Dépôt :	**23.11.2026**
Développement :	**23.11.2026**
Transmission au Conseil d'Etat :	**23.11.2026**

Dépôt et développement

Le recours au crédit à la consommation, au leasing, aux paiements échelonnés et aux facilités de financement connaît une progression constante ces dernières années. Ces instruments peuvent répondre à des besoins légitimes lorsqu'ils sont utilisés de manière réfléchie et proportionnée. Toutefois, leur accessibilité soulève des interrogations sur les comportements de consommation et sur les risques d'endettement qui en découlent.

Les acteurs de terrain relèvent des situations de précarisation financière liées à l'accumulation d'engagements contractés sans pleine conscience des conséquences à moyen ou long terme. Cette réalité concerne notamment certains jeunes adultes qui, dès leur entrée dans la vie active, accèdent à des biens de consommation de valeur élevée, au moyen du crédit ou du leasing, mais également des ménages qui financent une part toujours plus importante de leurs dépenses courantes par des mécanismes de paiement différé.

Le canton de Fribourg n'est pas resté inactif face à cette problématique. Il soutient déjà différentes mesures de lutte contre le surendettement, notamment par l'accompagnement des personnes concernées et le soutien à des organismes spécialisés. Ces dispositifs constituent un maillon essentiel et méritent d'être salués.

Toutefois, ces interventions se concentrent principalement sur les situations où les difficultés financières sont déjà présentes. Or, face à l'évolution des pratiques de consommation et à la multiplication des mécanismes de financement qui banalisent progressivement le recours au crédit, il apparaît indispensable de renforcer l'approche préventive afin de répondre aux réalités observées sur le terrain.

Cette banalisation progressive dans les actes de consommation courante justifie un renforcement de la sensibilisation et de l'éducation financière en amont, en particulier auprès des jeunes adultes et des ménages les plus exposés.

Plusieurs cantons ont développé des approches particulièrement structurées dans ce domaine. Le canton de Vaud est notamment souvent cité comme référence dans les actions de prévention qu'il déploie auprès des jeunes, des établissements de formation et du grand public.

Il s'agit également d'examiner si les pratiques de démarchage liées aux mécanismes d'octroi de crédits sont de nature à influencer les publics en situation de fragilité économique et s'il convient de renforcer les mesures de prévention à leur égard.

Alors que les conséquences sociales et économiques de cette problématique sont largement assumées par la collectivité, il apparaît indispensable de renforcer la prévention et de s'interroger sur la responsabilité de l'ensemble des acteurs concernés.

Au vu de ce qui précède, nous demandons au Conseil d'Etat d'établir un rapport permettant :

> de dresser un état des lieux de l'endettement et du surendettement des particuliers dans le canton de Fribourg ;
> d'identifier les principaux facteurs conduisant à des situations de surendettement, notamment chez les jeunes adultes et les ménages vulnérables ;
> d'évaluer l'efficacité des mesures de prévention actuellement déployées dans le canton ;
> d'examiner les dispositifs développés dans d'autres cantons, en particulier dans le canton de Vaud, et d'identifier les bonnes pratiques susceptibles d'être adaptées au contexte fribourgeois ;
> d'étudier l'opportunité de renforcer l'éducation financière, les actions de sensibilisation et les mesures de prévention destinées aux jeunes et au grand public ;
> d'examiner dans quelle mesure les pratiques de démarchage liées aux mécanismes d'octroi de crédit sont de nature à influencer les publics en situation de fragilité économique et d'évaluer l'opportunité de renforcer les mesures de prévention, de protection ou d'encadrement à leur égard ;
> de proposer des recommandations et mesures propres à renforcer la prévention du surendettement dans le canton de Fribourg ;
> d'examiner dans quelle mesure certaines pistes d'amélioration pourraient également être portées à l'attention des autorités fédérales compétentes.

En conclusion :

Les conséquences du surendettement finissent bien souvent par être supportées par la collectivité, après avoir provoqué d'importants dommages humains, sociaux et économiques.

Il apparaît dès lors essentiel de s'assurer que les dispositifs actuels répondent pleinement à nos objectifs et contribuent à promouvoir une culture de la responsabilité financière de l'ensemble des acteurs concernés au sein de notre canton. Il s'agit à ce titre d'un enjeu relevant de l'intérêt public.

Nous remercions le Conseil d'Etat pour la diligence avec laquelle il saura aborder ces problématiques et pour l'ambition accordée à leur traitement.